



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

petit commerce

Question écrite n° 122312

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la raréfaction du nombre de boulangeries en France. Le nombre des structures susmentionnées est passé de 48 500 en 1966, 45 500 en 1970, 41 000 en 1975, 39 500 en 1978, 38 500 en 1981, 38 000 en 1984, 37 500 en 1987 et à 34 500 en 1993. En 1993, la densité moyenne était d'un boulanger pour 1 600 habitants, l'effectif était de 112 000 salariés dont 34 000 ouvriers boulangers, 15 000 ouvriers pâtisseries, 49 000 personnels de vente et 14 000 apprentis, le chiffre d'affaires de la boulangerie artisanale était de 53 milliards de francs réparti pour 54 % en pain, 36 % en viennoiserie, et 10 % en produits de revente. Au vu de ces chiffres, il lui demande de bien vouloir lui préciser la situation actuelle des boulangeries-pâtisseries en France, le nombre de boulangeries, la densité moyenne, les effectifs, le chiffre d'affaires et les différentes réflexions menées ces dernières années sur la préservation de ces structures fondamentales pour l'ensemble du territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122312

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12130

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)